



COMPTES ANNUELS 2022

12. Engagements hors bilan et engagements conditionnels

12.1. Contrats de location

Le Groupement SIS est engagé dans plusieurs contrats de location par lesquels un bailleur lui cède le droit d'utilisation d'un bâtiment, d'une infrastructure ou d'un équipement, pour une période donnée, en échange du paiement d'un loyer. Les paiements minimaux à effectuer sont déterminés sur la base des loyers, constatés au 31 décembre 2022, aux plus proches échéances de résiliation contractuelles prévues. Les éventuelles clauses de révision du loyer ne sont pas appliquées.

Paiements minimaux à effectuer au 01.01.2023		à 12 mois	13-16 mois	> 60 mois	Total
Caserne 1, 3, CIF	Ville de Genève	1'345'586	4'036'758	6'727'930	12'110'274
Caserne 2	Ville de Genève	258'376	775'128	1'291'880	2'325'384
Dépôts SPV	Ville de Genève	343'050	1'029'150	1'715'250	3'087'450
Entrepôt	Ville de Genève	76'760	230'280	383'800	690'840
Entrepôt	Ville de Genève	21'120	63'360	-	84'480
Total	Ville de Genève	2'044'892	6'134'676	10'118'860	18'298'428
Locaux administratifs	Société privée	305'415	916'245	1'527'075	2'748'735
Total général		2'350'307	7'050'921	11'645'935	21'047'163

En 2022, la Ville de Genève a mis gracieusement à la disposition du Groupement SIS deux constructions pour ses besoins opérationnels (abris de Trembley et de Sainte-Clotilde).

12.2. Contrats de leasing

Le Groupement SIS n'a pas conclu de contrat de leasing.

12.3. Engagements de prévoyance professionnelle

Le Groupement SIS est affilié à la Caisse de prévoyance interne (CPI) de la CAP-Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés (ci-après CAP Prévoyance). Les données suivantes ont été fournies par CAP Prévoyance (situation au 01.01.2022).

- Engagements de prévoyance du Groupement SIS: 130'484'155 francs
- Degré de couverture de la CPI selon l'article 44 OPP2: 86.51%

Ces engagements de prévoyance ont été calculés par CAP Prévoyance, sur la base des comptes 2021 de la CPI, les comptes 2022 n'étant pas encore audités. Au 1^{er} janvier 2022, le déficit de couverture de prévoyance du Groupement SIS se monte à 17'602'313 francs.

En application des dispositions de l'art. 18 LPSSP, les communes sont garantes des engagements du Groupement SIS à l'égard de CAP Prévoyance. La garantie de chaque commune est présentée en annexe.

12.4. Autres garanties et engagements conditionnels du Groupement SIS

Le Groupement SIS n'a pas accordé d'autre garantie, ni souscrit d'autres engagements conditionnels envers des tiers, autres que ceux mentionnés plus haut.

13. Indications supplémentaires

13.1. Relations avec la Ville de Genève

Dès son entrée en fonction opérationnelle et de manière à garantir la continuité du service public, le Groupement SIS a bénéficié du soutien de la Ville de Genève.

La Ville de Genève met à la disposition du Groupement SIS les bâtiments et infrastructures selon les modalités suivantes :

- La caserne principale, la caserne de Frontenex, le centre d'instruction et de formation de Versoix, les quatre dépôts de sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers volontaires situés en ville de Genève, font l'objet d'un contrat de bail à loyer « triple net » ; le Groupement SIS dispose des locaux, dont il assume l'entretien, l'aménagement, la rénovation ainsi que tous les frais accessoires (assurances, taxes), moyennant un loyer tenant compte d'un abattement.
- La caserne des Asters fait l'objet d'un bail à loyer (locaux nus ou bruts) : le Groupement SIS dispose des locaux, dont il assume l'entretien, l'aménagement, la rénovation (exception faite de l'enveloppe du bâtiment) ainsi que les frais accessoires (assurances, taxes), moyennant un loyer tenant compte d'un abattement.

Pour ce qui est des biens mobiliers dont disposait le Service d'incendie et secours jusqu'au 31 décembre 2021, la Ville de Genève a procédé ainsi :

- Les biens mobiliers non amortis (véhicules et matériels) sont confiés au Groupement SIS, moyennant paiement d'un dédommagement annuel couvrant les amortissements grevant encore les comptes de la Ville de Genève ;
- Les biens mobiliers totalement amortis (véhicules, matériels, mobilier, équipement informatique) ont été cédés au Groupement SIS au 1^{er} janvier 2022.

En 2022, la Ville de Genève a apporté un appui administratif au Groupement SIS dans les domaines suivants :

- La direction des ressources humaines de la Ville de Genève a fourni tout au long de l'année 2022 un appui au Groupement SIS, en effectuant le calcul des salaires ainsi que la préparation des décomptes annuels ;
- La direction financière de la Ville de Genève a mis à disposition les outils et l'expertise technique afin d'assurer la continuité de l'enregistrement comptable des opérations du Groupement SIS, dans un logiciel de comptabilité dédié (janvier à octobre 2022) ;
- La direction des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (ci-après DSIC) a assuré au Groupement SIS toutes les prestations liées à la gestion, la sécurité et l'exploitation du système d'information et de communication du Groupement SIS, y compris de

- la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA) avec le niveau de service usuel (best effort) ;
- La centrale municipale d'achat et d'impression de la Ville de Genève (ci-après CMAI) a fourni au Groupement SIS une assistance pour l'organisation et la gestion de procédures relatives aux marchés publics en matière d'achat de fournitures et de services, d'impressions et d'assurances ainsi que pour la gestion et le suivi des contrats commerciaux.

Des conventions encadrent ces accords de collaboration, qui prévoient pour la Ville de Genève un dédommagement financier forfaitaire, à titre de contrepartie aux prestations exécutées par le personnel de chacun des services municipaux.

De son côté, afin d'assurer la continuité du service public municipal, le Groupement SIS a maintenu ses prestations en matière d'entretien des bornes hydrantes situées sur le territoire de la Ville de Genève, moyennant un dédommagement financier.

Le Groupement SIS apportera également son appui à la Ville de Genève, en matière de coordination et de conduite des moyens d'intervention et de soutien en cas de situations exceptionnelles (ORCOC).

Le tableau ci-dessous présente les incidences financières des principales transactions avec la Ville de Genève au cours de l'année 2022.

Charges encourus auprès de la Ville de Genève (y compris SPV)	C 2022
Loyers des bâtiments et infrastructures	2'104'610
Dédommagements pour la mise à disposition de biens mobiliers (véhicules)	1'969'776
Fournitures et prestations informatiques	752'130
Prestations de ressources humaines, en appui au Groupement SIS	322'037
Prestations informatiques en appui au Groupement SIS	287'576
Prestations comptables en appui au Groupement SIS	53'528
Prestations d'achat public et impressions diverses	193'672
Entretien des installations et frais d'énergies (bois, électricité, chauffage)	324'222
Primes assurances (incendie, RC, véhicules...)	92'063
Autres charges facturées par la Ville de Genève	106'306
Total charges	6'205'920

Produits reçus de la Ville de Genève (y compris SPV)	C 2022
Contributions de la Ville de Genève (y compris SPV)	34'216'260
Facturation des abonnements annuels d'alarmes automatiques	304'900
Dédommagement pour l'entretien des bornes hydrantes	140'000
Total produits	34'661'160

Par une convention de cession d'actifs et de passifs, la Ville de Genève a transféré au Groupement SIS les stocks de carburants et d'équipements (593'840 francs), moyennant la reprise des engagements vis-à-vis du personnel (soldes de vacances non prises et d'heures supplémentaires, 445'554 francs).

La Ville de Genève reversera au Groupement SIS des remboursements d'assurance reçus par erreur et qui figurent dans les actifs transitoires au bilan du Groupement SIS (101'038 francs).

Enfin, la Ville de Genève a mis gratuitement à la disposition du Groupement SIS deux constructions protégées pour ses besoins opérationnels (abris de Trembley et de Sainte Clotilde) en 2022.

13.2. Évènements de l'année 2022

13.2.1. École de sapeurs-pompiers professionnels de Genève (ESPPG)

L'ESPPG a pour but de dispenser une formation de base afin de préparer les aspirant-e-s à l'examen de sapeur-pompier professionnel. L'ESPPG est organisée conjointement par le Groupement SIS et le Service de sauvetage et de lutte contre les incendies aéroportuaires de l'Aéroport de Genève (SSLIA). Une convention régit les droits et obligations des deux parties, notamment les implications financières.

Le Groupement SIS assure la tenue des comptes de l'ESPPG et effectue l'ensemble des paiements nécessaires au fonctionnement de celle-ci. À l'issue du cycle de formation, qui dure 2 ans, un décompte des coûts est établi permettant ainsi de fixer la participation financière de chacune des parties, en fonction du nombre d'aspirants et des prestations fournies.

Deux écoles se sont déroulées en 2022 (école 2020-2022 et école 2021-2023). Au 31.12.2022, la situation est la suivante :

- Le Groupement SIS doit rembourser au SSLIA une somme de 94'800 francs au titre de l'école 2020-2022 (achevée). Le montant est comptabilisé comme une charge sous la rubrique « Dédommagements à des collectivités publiques (361) » ;
- Le SSLIA doit au Groupement SIS une somme de 107'090 francs au titre de l'école 2021-2023 (en cours). Le montant

est comptabilisé sous la rubrique « Dédommagements de collectivités publiques (461) ».

13.2.2. Opérations du Groupement SIS à l'étranger

Ukraine : Dans le contexte de la guerre en Ukraine et dans le but de venir en aide aux populations victimes du conflit, le Groupement SIS a organisé à la fin mars 2022 une collecte de matériel de lutte contre l'incendie auprès des communes genevoises et romandes ; le Groupement SIS a acheminé et remis le produit de cette collecte aux autorités ukrainiennes, à la frontière entre la Pologne et de l'Ukraine. Les dépenses occasionnées par ce voyage se sont élevées à 9'872 francs.

Gironde : En juillet 2022, le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) – dans le cadre du protocole de renfort mutuel Suisse-France – demandait des moyens en renfort pour l'aider dans la lutte contre les incendies en Gironde et notamment sur le site de La Teste de Buch près d'Arcachon. Le Groupement SIS a répondu à cet appel et a envoyé un détachement pour une durée de 6 jours. Les dépenses se sont montées à 6'347 francs.

14. Classification fonctionnelle

Le modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 prévoit que le compte de résultat soit présenté en distinguant les fonctions pertinentes, soit le service du feu (15) et les soins ambulatoires (42).

Compte de résultat	C 2022	B 2022 (non audité)	Écart
15 Service du feu			
30 Charges de personnel	-49'681'728	-50'096'127	+414'399
31 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	-10'356'232	-10'528'581	+172'349
33 Amortissements du patrimoine administratif	-8'394	-	-8'394
36 Charges de transfert	-3'215'171	-4'131'192	+916'021
39 Imputations internes	-130'175	-121'300	-8'875
Total des charges - service du feu	-63'391'700	-64'877'200	+1'485'500
42 Taxes	6'562'638	6'550'700	+11'938
43 Revenus divers	2'755	-	+2'755
46 Revenus de transfert	57'537'919	58'205'200	-667'281
49 Imputations internes	130'175	121'300	+8'875
Total des revenus - service du feu	63'233'487	64'877'200	-643'713
34 Charges financières	-30'940	-	-30'940
44 Revenus financiers	192	-	+192
Résultat - service du feu	811'039	-	+811'039
42 Soins ambulatoires			
30 Charges de personnel	-3'520'269	-3'406'721	-113'548
31 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	-512'615	-483'379	-29'236
Total des charges - soins ambulatoires	-4'032'884	-3'890'100	-142'784
42 Taxes	2'125'423	2'246'700	-121'277
46 Revenus de transfert	1'604'180	-1'643'400	-39'220
Total des revenus - soins ambulatoires	3'729'603	3'890'100	-160'497
Résultat - soins ambulatoires	-303'281	-	-303'281
Total des charges du Groupement SIS	-67'455'524	-68'767'300	+1'311'776
Total des revenus du Groupement SIS	67'963'282	68'767'300	-804'018
Résultat de l'exercice	507'758	-	+507'758



15. Rapport de l'organe de révision

Deloitte.

Deloitte SA
Rue du Pré-de-la-Bichette 1
1202 Genève
Suisse

Tel: +41 (0)58 279 8000
Fax: +41 (0)58 279 8800
www.deloitte.ch

Rapport de l'organe de révision
Au Conseil Intercommunal du
Groupement SIS, Genève

Rapport sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Groupement SIS, comprenant le compte de résultat, le bilan, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et le compte de variation de la fortune pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, ainsi que l'annexe (note 1 à 14), y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes aux prescriptions de la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur des comptes communaux », ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du Groupement SIS, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Comité. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Deloitte.

Groupement SIS, Genève
Rapport sur les comptes annuels pour l'exercice
arrêté au 31 décembre 2022

Responsabilité du Comité relatives aux comptes annuels

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions de la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité est responsable d'évaluer la capacité du Groupement SIS à poursuivre l'exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du Groupement SIS à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Comité a l'intention de liquider le Groupement SIS ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

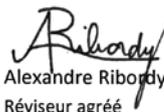
Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA



Fabien Bryois
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Alexandre Ribordy
Réviseur agréé

Genève, le 15 juin 2023

16. Comptes détaillés

16.1. Comptes de bilan détaillés

Comptes	Description	C 2022
1000	Caisse	6'219
1001	Poste	2'862'206
1002	Banque	1'356'897
1010	Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	1'458'212
1013	Acomptes à des tiers	3'869
1016	Avances pour frais administratifs provisoires	1'000
1019	Autres créances	600
1040	Charges de personnel	69'019
1043	Transferts du compte de résultats	234'051
1045	Autres revenus d'exploitation	101'038
1061	Matières premières et auxiliaires	561'166
1407	Installations en construction PA	169'180
1420	Logiciels	243'416
1427	Immobilisations incorporelles en cours	15'952
2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	-1'241'653
2001	Comptes courants avec tiers	-20'331
2002	Impôts	839
2010	Engagements envers des intermédiaires financiers	-4'000'000
2041	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-345'931
2043	Passifs de régularisation - Transferts du compte de résultats	-106'800
2044	Charges financières / revenus financiers	-2'681
2046	Passifs de régularisation, compte des investissements	-9'074
2050	Provisions à court terme provenant de prestations supplémentaires du personnel	-849'437
2990	Excédent / Découvert du bilan	-507'758

16.2. Comptes de résultat détaillés (SIS hors SPV)

Compte	Description	C 2002	B 2022	Écart
3000	Salaires des autorités	-44'211		-44'211
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	-39'370'271	-39'180'402	-189'869
3030	Travailleurs temporaires	-79'593		-79'593
3040	Allocations pour enfants et allocations de formation	-396'487	-371'300	-25'187
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC	-2'557'723	-2'653'570	+95'847
3052	Cotisations patronales aux caisses de pension	-5'260'701	-5'573'942	+313'241
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	-808'602	-970'676	+162'074
3054	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	-928'623	-992'406	+63'783
3059	Autres cotisations patronales	-27'066	-28'356	+1'290
3060	Pensions	-2'173'738	-2'337'108	+163'370
3061	Rentes ou parts de rente	-26'660	-	-26'660
3090	Formation et perfectionnement du propre personnel	-646'693	-643'300	-3'393
3091	Recrutement du personnel	-15'529		-15'529
3099	Autres charges de personnel	-8'247	-10'287	+2'040
3100	Matériel de bureau	-80'066	-70'500	-9'566
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	-1'594'296	-1'459'834	-134'462
3102	Imprimés, publications	-23'500	-20'500	-3'000
3103	Littérature spécialisée, magazines	-8'252	-17'500	+9'248
3105	Denrées alimentaires	-116'002	-92'000	-24'002
3110	Meubles et appareils de bureau	-46'443	-69'500	+23'057
3111	Machines, appareils et véhicules	-317'085	-385'000	+67'915
3112	Vêtements, linge, rideaux	-117'003	-169'000	+51'997
3113	Acquisition de matériel informatique	-84'978	-67'758	-17'220
3118	Immobilisations incorporelles	-86'776	-68'587	-18'189
3120	Alimentation et élimination des biens-fonds PA	-430'750	-402'030	-28'720
3130	Prestations de services de tiers	-657'082	-595'747	-61'335
3132	Honoraires conseillers externes, experts, etc.	-759'854	-704'208	-55'646
3133	Charges d'utilisation informatiques	-9'722	-16'700	+6'978
3134	Primes d'assurances choses	-116'838	-93'806	-23'032
3137	Impôts et taxes	-44'649	-44'500	-149
3140	Entretien des terrains non bâtis	-	-6'000	+6'000
3141	Entretien des routes	-37'195	-2'400	-34'795
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	-37'313	-2'000	-35'313
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	-1'107'327	-1'553'000	+445'673
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	-	-7'100	+7'100
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	-1'458	-1'000	-458
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	-562'975	-445'000	-117'975
3153	Entretien informatique (matériel)	-221'177	-283'500	+62'323
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	-258'321	-299'989	+41'668
3159	Entretien d'autres biens meubles	-72'521	-102'200	+29'679
3160	Loyers et fermages des biens-fonds	-2'007'347	-2'104'628	+97'281
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	-148'139	-64'700	-83'439

Compte	Description	C 2002	B 2022	Écart
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	-11'331	-11'900	+569
3170	Frais de déplacement et autres frais	-908'150	-967'339	+59'189
3180	Dépréciations sur créances	-350'441	-	-350'411
3181	Pertes sur créances effectives	-	-100'000	+100'000
3199	Autres charges d'exploitation	-18'324	-27'300	+8'976
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles PA	-8'394	-	-8'394
3400	Intérêts passifs des engagements courants	-28'259	-	-28'259
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	-2'681	-	-2'681
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	-293'344	-330'000	+36'656
3612	Dédommagements aux communes, aux fondations	-2'754'917	-3'721'892	+966'975
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	-94'800	-	-94'800
3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	-	-9'000	+9'000
4240	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	7'750'454	8'021'700	-271'246
4250	Ventes	89'350	79'800	+9'550
4260	Remboursements et particip. de tiers	752'994	691'400	+61'954
4290	Autres taxes	78'182	-	+78'182
4309	Autres revenus d'exploitation	2'755	-	+2'755
4401	Intérêts des créances et comptes courants	191	-	+191
4601	Quotes-parts aux revenus des cantons et des concordats	6'448'921	6'165'000	+283'921
4610	Dédommagements de la Confédération	217'746	217'746	-
4611	Dédommagements cantons	11'651	-	+11'651
4612	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	50'544'977	51'780'520	-1'235'543
4614	Indemnités d'entreprises publiques	107'090	-	+107'090
4631	Subventions des cantons et des concordats	115'310	-	+115'310
4634	Subventions des entreprises publiques	11'070	-	+11'070
4910	Imputations internes pour prestations de services	130'175	121'300	+8'875
	Total général	499'014	-	+499'014

16.3. Comptes détaillés (SPV)

Compte	Description	C 2002	B 2022	Écart
3010	Salaires du personnel administratif et d'expl.	-53'728	-64'000	+10'273
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC	-11'791	-	-11'791
3054	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	-4'273	-	-4'273
3056	Cotisations patronales pour les primes de caisses-maladie	-	-35'000	+35'000
3059	Autres cotisations patronales	-126	-	-126
3090	Formation et perfectionnement du propre personnel	-2'184	-10'000	+7'816
3099	Autres charges de personnel	-785'751	-632'500	-153'251
3100	Matériel de bureau	-587	-1'000	+413
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	-107'486	-85'500	-21'986
3102	Imprimés, publications	-802	-	-802
3103	Littérature spécialisée, magazines	-3'870	-2'000	-1'870
3105	Denrées alimentaires	-27'120	-	-27'120
3110	Meubles et appareils de bureau	-393	-2'500	+2'107
3111	Machines, appareils et véhicules	-4'681	-23'000	+18'320
3112	Vêtements, linge, rideaux	-9'317	-27'000	+17'683
3113	Acquisition de matériel informatique	-2'276	-2'500	+224
3120	Alimentation et élimination des biens-fonds PA	-39'260	-3'005	-36'255
3130	Prestations de services de tiers	-1'687	-5'500	+3'813
3132	Honoraires conseillers externes, experts, etc.	-37'838	-32'500	-5'338
3134	Primes d'assurances choses	-	-4'126	+4'126
3137	Impôts et taxes	-4'144	-2'500	-1'644
3141	Entretien des routes	-4'758	-	-4'758
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	-1'039	-	-1'039
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	-316	-3'000	+2'684
3153	Entretien informatique (matériel)	-9'626	-	-9'626
3159	Entretien d'autres biens meubles	-2'827	-500	-2'327
3160	Loyers et fermages des biens-fonds	-364'850	-546'600	+181'750
3170	Frais de déplacement et autres frais	-3'821	-12'003	-
3199	Autres charges d'exploitation	-6'836	-3'500	-3'336
3612	Dédommagements aux communes, aux fondations	-48'000	-48'000	-
3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	-24'110	-22'300	-1'810
3910	Imputations internes pour prest. de services	-130'175	-121'300	-8'875
4240	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	13'820	4'500	+9'320
4250	Ventes	3'260	-	+3'260
4612	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	1'685'334	1'685'334	-
	Total général	8'744	-	+8'744

16.4. Cotisations communales 2022 au Groupement SIS

Commune	Habitants 2020	Emplois 2019	A	Comptes 2021	B	Contributions 2022	Clé 2022 ¹
			Clé LPSSP art. 16 al. 2		Clé 2021		
Total	507'977	335'449	100.0%	50'118'049	100%	50'544'777	100.0%
Ville de Genève	205'007	169'440	44.40%	33'368'049	66.58%	32'530'925	64.08%
43 communes	302'970	166'009	55.60%	16'750'000	33.42%	18'013'852	35.92%
Aire-la-Ville	1'155	318	0.17%	64'863	0.13%	67'699	0.14%
Anières	2'432	333	0.33%	136'301	0.27%	140'287	0.28%
Avully	1'752	123	0.22%	95'678	0.19%	98'083	0.20%
Avusy	1'401	157	0.18%	78'181	0.16%	80'297	0.16%
Bardonnex	2'388	741	0.37%	126'494	0.25%	133'567	0.26%
Bellevue	3'457	1'169	0.55%	186'230	0.37%	196'760	0.39%
Bernex	10'311	2'303	1.50%	575'351	1.15%	597'816	1.19%
Carouge	22'911	21'682	5.29%	1'282'713	2.56%	1'431'507	2.85%
Cartigny	969	199	0.14%	54'777	0.11%	56'719	0.11%
Chancy	1'702	106	0.21%	94'731	0.19%	96'821	0.19%
Chêne-Bougeries	12'622	4'040	1.98%	699'282	1.40%	734'566	1.47%
Chêne-Bourg	8'818	2'378	1.33%	484'967	0.97%	507'285	1.01%
Choulex	1'191	114	0.15%	66'813	0.13%	68'465	0.14%
Collex-Bossy	1'677	173	0.22%	92'056	0.18%	94'640	0.19%
Collonge-Bellerive	8'489	3'800	1.46%	465'854	0.93%	496'485	0.99%
Cologny	5'866	1'735	0.90%	311'052	0.62%	327'881	0.65%
Confignon	4'591	803	0.64%	258'671	0.52%	267'113	0.53%
Corsier	2'309	248	0.30%	123'150	0.25%	127'100	0.25%
Dardagny	1'868	608	0.29%	104'761	0.21%	109'929	0.22%
Genthod	2'885	749	0.43%	159'037	0.32%	166'130	0.33%
Grand-Saconnex	12'394	12'560	2.96%	683'568	1.36%	769'991	1.53%
Gy	478	78	0.07%	27'193	0.05%	28'015	0.06%
Hermance	1'079	143	0.14%	58'733	0.12%	60'635	0.12%
Jussy	1'234	292	0.18%	69'042	0.14%	71'813	0.14%
Laconnex	715	84	0.09%	38'561	0.08%	39'787	0.08%
Lancy	34'044	18'706	6.25%	1'865'030	3.72%	2'008'940	3.99%
Meinier	2'124	751	0.34%	118'358	0.24%	124'660	0.25%
Meyrin	26'157	28'417	6.47%	1'431'051	2.86%	1'625'963	3.25%
Onex	18'992	3'842	2.71%	1'064'442	2.12%	1'102'992	2.20%
Perly-Certoux	3'131	1'527	0.55%	173'135	0.35%	185'060	0.37%
Plan-les-Ouates	10'628	13'639	2.88%	594'075	1.19%	684'648	1.36%
Pregny-Chambésy	3'735	3'920	0.91%	205'455	0.41%	232'362	0.46%
Presinge	708	161	0.10%	40'957	0.08%	42'385	0.08%
Puplinge	2'488	1'004	0.41%	137'973	0.28%	146'163	0.29%
Russin	539	112	0.08%	29'980	0.06%	31'113	0.06%
Satigny	4'320	9'008	1.58%	240'840	0.48%	298'475	0.59%
Soral	976	142	0.13%	52'994	0.11%	54'801	0.11%
Thônex	14'672	5'009	2.33%	793'679	1.58%	838'336	1.67%
Troinex	2'553	408	0.35%	140'035	0.28%	144'850	0.29%
Vandoeuvres	2'798	434	0.38%	146'220	0.29%	152'090	0.30%
Vernier	35'151	18'591	6.37%	1'963'718	3.92%	2'104'461	4.20%
Versoix	13'380	3'417	1.99%	749'489	1.50%	780'947	1.56%
Veyrier	11'880	1'981	1.64%	664'510	1.33%	686'216	1.37%
Budget des SPV		Ville de Genève	100.0%	834'662	100.0%	1'685'334	100.0%

– Les contributions communales sont réparties conformément aux dispositions de l'art. 42 LPSSP (note 7.3).

¹ 1ère année de transition (LPSSP art. 42 al. 4):
90% x B + 10% x A

16.5. Quote-part de la garantie communale à l'égard de CAP prévoyance

Communes	Quote-part 2022	En francs	Communes	Quote-part 2022	En francs
Aire-la-Ville	0.17%	30'736	Hermance	0.14%	25'511
Anières	0.33%	57'712	Jussy	0.18%	31'851
Avully	0.22%	39'141	Laconnex	0.09%	16'670
Avusy	0.18%	32'510	Lancy	6.25%	1'100'898
Bardonnex	0.37%	65'309	Meinier	0.34%	60'006
Bellvue	0.55%	96'554	Meyrin	6.47%	1'138'961
Bernex	1.50%	263'246	Onex	2.71%	476'537
Carouge	5.29%	930'654	Perly-Certoux	0.55%	97'202
Cartigny	0.14%	24'379	Plan-les-Ouates	2.88%	506'455
Chancy	0.21%	37'741	Pregny-Chambésy	0.91%	159'770
Chêne-Bougeries	1.98%	347'744	Presinge	0.10%	18'144
Chêne-Bourg	1.33%	233'670	Puplinge	0.41%	72'888
Choulex	0.15%	27'239	Russin	0.08%	13'586
Collex-Bossy	0.22%	38'599	Satigny	1.58%	278'162
Collonge-Bellerive	1.46%	256'476	Soral	0.13%	23'333
Cologny	0.90%	158'631	Thônex	2.33%	410'739
Confignon	0.64%	112'580	Troinex	0.35%	61'799
Corsier	0.30%	53'358	Vandoeuvres	0.38%	67'460
Dardagny	0.29%	51'683	Vernier	6.37%	1'121'603
Genthod	0.43%	75'844	Versoix	1.99%	350'563
Ville de Genève	44.40%	7'814'708	Veyrier	1.64%	289'274
Grand-Saconnex	2.96%	520'780	Total	100.00%	17'602'313
Gy	0.07%	11'605			

En application des dispositions de l'art. 18 LPSSP, les communes sont garantes des engagements du Groupement SIS à l'égard de CAP Prévoyance ; la loi fixe la quote-part de chaque commune (note 12.3).

17. Projets de délibération

17.1. Dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement

Domaine fonctionnel	Chapitre	Réel 2022	Budget 2022	Écart
15	33	8'394	-	8'394
15	34	30'940	-	30'940
15	39	130'175	121'300	8'875
42	30	3'520'269	3'406'721	113'548
42	31	512'615	483'379	29'236
			Total	190'993

17.2. Projets de délibération

Le Comité vous présente trois projets de délibération. Le premier porte sur l'ouverture des crédits supplémentaires pour les comptes de charges présentant des dépassements. Le deuxième se rapporte à l'approbation des comptes annuels du Groupement SIS et contient les soldes du compte de résultats à trois niveaux et du compte des investissements, le financement des investissements, la variation de la fortune, le total du bilan, ainsi que les engagements en faveur de tiers hors bilan. Le troisième concerne l'affectation du résultat.

Délibération 1 – Crédits budgétaires supplémentaires

Le Conseil intercommunal,
vu la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre 2020 ;
vu les articles 60A, alinéas 6, 7 et 8 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 ;
vu l'article 30, lettre f), de la Loi sur l'administration des communes ;
vu l'article 14 alinéa 2 des statuts du Groupement SIS, adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale de l'ACG et approuvés par le Conseil d'État le 31 mars 2021, sur proposition du Comité, décide :

Article unique – crédits supplémentaires :
Il est ouvert au Comité un crédit de 190'993 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

Délibération 2 – Comptes annuels

Le Conseil intercommunal,
vu la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre 2020 ;

vu les articles 60A, alinéas 6, 7 et 8 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 ;
vu l'article 30, lettre f), de la Loi sur l'administration des communes ;
vu l'article 14 alinéa 2 des statuts du Groupement SIS, adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale de l'ACG et approuvés par le Conseil d'État le 31 mars 2021, sur proposition du Comité, décide :

Article premier – Compte de résultat :
Le compte de résultat du Groupement SIS pour 2022 est approuvé pour les montants suivants :

Charges d'exploitation	67'424'583
Revenus d'exploitation	67'963'089
Résultat d'exploitation	538'506
Charges financières	-30'940
Revenus financiers	192
Résultat financier	-30'748
Charges extraordinaires	-
Revenus extraordinaires	-
Résultat extraordinaire	-
Total du compte de résultat	507'758
Résultat de l'exercice (après écriture de boucllement)	507'758

Article 2 – Compte des investissements :
Le compte des investissements 2022 est approuvé pour les montants en francs suivants :

Dépenses des investissements PA	436'942
Recettes des investissements PA	-
Investissements nets PA	436'942
Dépenses des investissements PF	-
Recettes des investissements PF	-
Investissements nets PF	-
Investissements nets	436'942

Article 3 – Financement des investissements :
Le financement des investissements est approuvé pour les montants en francs suivants :

Investissements nets PA	436'942
Amortissements	8'394
Excédent de revenus du compte de résultat	507'758
Attributions aux fonds (-) prélèvements	-
Autofinancement	516'152
Excédent de financement	79'210

Article 4 – Variation de la fortune – État du capital propre :
L'augmentation de la fortune, soit 507'758 francs,
est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus
du compte de résultats.

Article 5 – Bilan :
Le bilan au 31 décembre 2022 est approuvé, totalisant, tant
à l'actif qu'au passif, 7'082'826 francs. Les engagements
en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2022
à 38'649'476 francs.

Article 6 – Compte rendu financier annuel
pour l'exercice 2022 :
Le Compte rendu financier annuel pour l'exercice 2022
est approuvé.

Délibération 3 – Affectation du résultat

Le Conseil intercommunal,
vu la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation
et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre
2020 ;
vu les articles 60A, alinéas 6, 7 et 8 de la loi sur l'adminis-
tration des communes (LAC) du 13 avril 1984 ;
vu l'article 30, lettre f), de la Loi sur l'administration
des communes ;
vu l'article 14 alinéa 2 des statuts du Groupement SIS,
adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale
de l'ACG et approuvés par le Conseil d'État le 31 mars 2021,
sur proposition du Comité, décide :

Article unique – Affectation du résultat de l'exercice :
L'affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre
2022 d'un montant de 507'758 francs, comme suit :

Affectation à la réserve de politique budgétaire	490'000
Report à nouveau dans la fortune nette	17'758
Total	507'758

**INCENDIE
SECOURS
GENÈVE**

Rue du Vieux-Billard 11
1205 Genève
+41 22 418 71 81
info.sis@sisge.ch

www.sisge.ch